



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Education et
d'Action
Sociale

DOCUMENT PRESENTE LORS DES JOURNEES DE CONCERTATION

ORGANISEES PAR LE MINISTERE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT

" L ' A . F . E . A . S . ET LE R E C Y C L A G E "

SIÈGE SOCIAL :
180 EST, BOUL. DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTRÉAL, P.Q. H2X 1N6
TÉL. : (514) 866-1813

CEGEP Maisonneuve
Montréal

13-14-15 février 1981.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.F.E.A.S.

Conseil exécutif:

Christiane Bérubé-Gagné, présidente générale
Lucille Bellemare, première vice-présidente
Ginette Voyer-Gagnon, deuxième vice-présidente
Marie-Claire Lussier, conseillère
Louise Joly, conseillère
Rita Villeneuve, conseillère

Présidentes de régions:

Cécile Boily, région du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais
Yvette Moreau, région Montréal-St-Jérôme-Outaouais
Pierrette Bossé, région de la Côte Nord
Marie-Ange Sylvestre, région de Joliette
Jeannine Bouvet, région de Nicolet
Luce Poisson, région de Québec
Simone Fillion, région du Bas-St-Laurent-Gaspésie
Gabrielle Berger, région du Richelieu-Yamaska
Jeannine Desbiens, région de St-Jean
Huguette Lebeau, région de Mont-Laurier
Lise Paquette, région de Sherbrooke
Micheline Villemure, région de la Mauricie
Marie-Berthe Perron, région Abitibi-Témiscamingue

SECRETARE GENERALE: Lise Girard-Leduc

COLLABORATION A LA REDACTION: Yvonne Duchesne, région du Saguenay-Lac-St-Jean Chibougamau-Chapais.

INTRODUCTION

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS) regroupe, dans la province de Québec, trente-cinq mille (35,000) femmes. Par l'éducation, l'AFEAS éveille ses membres à leurs responsabilités et les incite à réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société.

Ces 35,000 membres font partie de 600 cellules locales (cercles). A leur tour, les cercles sont regroupés dans une structure régionale. L'AFEAS compte treize (13) régions à l'heure actuelle dans la province de Québec. Cette structure pyramidale assure une bonne communication et permet de solliciter la participation de tous les membres.

Pour atteindre les objectifs de ses programmes d'études et d'actions, l'AFEAS réalise diverses activités. C'est ainsi que plusieurs projets de récupération recyclage ont été mis sur pied dans nos régions. Notre région du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais, qui compte cinq mille huit cents (5,800) membres répartis dans 66 cercles, a consacré beaucoup d'énergies à différents projets de recyclage.

Cette région, en 1972-73, réalisait un projet pilote qui avait pour but l'éducation et l'éveil de la société au recyclage. Au cours de la même année, étaient lancés à travers la région les projets "Assainir et fleurir la région" et "Récupération des autos hors d'usage". Par la suite, s'ajoutaient "la fondation de comités locaux d'environnement" et le colloque régional intitulé "Recyclage une entreprise rentable".

Présentement, un projet sur le recyclage est en marche à Jonquière. Il est dirigé par un comité d'environnement qui a été fondé par l'AFEAS en 1971.

Ces projets ont indiscutablement amené une prise de conscience des problèmes existants dans le domaine du recyclage. En 1974 et 1975, lors de ses assemblées générales, l'AFEAS adoptait différentes recommandations et nous tenons ici à en faire part. Evidemment, ces recommandations ne donnent pas une juste vision de tout le travail fait, mais nous ne disposons pas des ressources suffisantes pour élaborer davantage sur l'impact des différents projets de recyclage. Nous osons croire que nos recommandations seront prises en considération.

CONTENANTS NON-RETOURNABLES

Notre société est orientée vers la consommation et le jetable. Nous dépensons sans réserve pour nous procurer des biens présentés dans des emballages attrayants et coûteux que nous utilisons un certain temps puis que nous jetons. Au Canada, en 1974, nous produisons chaque année cinq milliards de boîtes de conserve et nous utilisons environ deux milliards de bouteilles et de bocaux. On peut ajouter à ces chiffres six milliards de couvercles de métal et plastique et 500,000 autos inutilisables. Nous nous devons d'apprendre à recycler les déchets solides ou à les éliminer de façon à ne pas endommager l'environnement.

Dès 1973, notre organisme désirait qu'une législation interdise la vente et le commerce d'eau gazeuse et de bière dans tout contenant non-retournable de verre, de métal, de plastique ou de tout autre matériau.

Nous demandons donc aux ministères de l'environnement:

<p>De contrôler davantage le domaine des contenants non-retournables et d'imposer les restrictions nécessaires.</p>

RECYCLAGE DES DECHETS SOLIDES PAR PROCÉDE DE COMPOSTAGE

La disposition des déchets solides est un problème qui entraîne une pollution sérieuse de l'air, de l'eau et du sol. L'apparition sur le marché d'un grand nombre de produits ou de contenants du type "à jeter après un seul usage" a fait augmenter le volume des déchets: en 1975 les municipalités devaient se débarrasser de près de trois (3) livres d'ordures et de trois (3) livres de vase d'égoût par personne, par jour.

Le recyclage de ces déchets solides par procédé de compostage, produit un engrais naturel qui pourrait être utilisé à la place ou comme complément des engrais chimiques employés en agriculture.

C'est pourquoi nous voulons insister auprès du ministère de l'environnement pour:

Qu'une nouvelle réglementation, assortie de moyens matériels et d'expertises nécessaires, vienne régir la disposition des ordures ménagères, favorisant le système de compostage (transformation des déchets en engrais) sur l'ensemble du territoire québécois.

Qu'il développe la mise en marché du compost pour en assurer efficacement l'utilisation.

Quelques entreprises s'occupent de récupérer le papier et le carton déjà utilisés pour les recycler et les remettre sur le marché. Ces opérations s'avèrent rentables. On connaît aussi, depuis longtemps, les entreprises de récupération de métal (ferraille). Il serait sans doute possible de réutiliser d'autres types de rebuts tels les contenants de verre ou de plastique, tissus, cuir, bois, etc... Cela mettrait peut-être un frein au gaspillage actuel des ressources naturelles.

Nous demandons au ministère de l'environnement:

D'accorder un plus grand budget de recherche pour la réutilisation de certains produits d'utilité courante.